

COMMUNE D'AUBRY DU HAINAUT

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

DU 10 MARS 2022

L'an deux mil vingt-deux le **dix mars, dix-huit heures et trente minutes**, le Conseil Municipal de Aubry-du-Hainaut s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Raymond ZINGRAFF, Maire.

Étaient présents : Raymond ZINGRAFF, Christophe LECOSSIER, Elisabeth DUBOIS, Jean-Marc GOSSELIN, Colette DESZCZ, Régis GOFFART, Françoise BONNÉ, Alina GATIER, Thomas GOBLET, Adeline COCHETEUX, Alexandre LECAT, Monika MAYEUX, Jean-Pierre LAUDE, Yves MAILLARD, Jean-Pierre DAMIENS

Étaient excusés : Julie LAI donne procuration à Adeline COCHETEUX, Jérôme DENYS donne procuration à Elisabeth DUBOIS, Thierry COCHON donne procuration à Christophe LECOSSIER

Était absent : Maria PACE

Françoise BONNÉ a été désignée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice :	19
Nombre de présents :	15
Nombre de votants :	18

Délibération N°CP-10/03/22-1

Convention pour l'instauration de prestations de service informatique entre Valenciennes Métropole et la commune d'Aubry du Hainaut

Il convient aujourd'hui de préciser les modalités de mise en œuvre des prestations ponctuelles de service informatique assurées par le service commun « Numérique et Informatique » de Valenciennes Métropole.

A travers ce contrat, la commune d'Aubry du Hainaut pourra solliciter des prestations informatiques de son choix figurant dans le catalogue de prestations informatiques du service commun, sous la réserve que celui-ci ait l'expertise et les ressources disponibles pour les réaliser.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- D'approuver la convention annexée pour l'instauration de prestations de service informatique entre Valenciennes Métropole et la commune de Aubry du Hainaut
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention cadre avec la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole ainsi que les éventuels avenants et tous documents afférents.

Pour copie certifiée conforme

Le Maire
Raymond ZINGRAFF

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le
Et que la convocation du Conseil avait été faite le
Le Maire

14/03/2022

03/03/2022



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : Aubry-du-Hainaut

Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	CP_10_03_22_1
Date de la décision :	2022-03-10 00:00:00+01
Objet :	Convention pour l'instauration de prestations de service informatique entre Valenciennes Métropole et la commune d'Aubry du Hainaut
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.4 - Autres types de contrats
Identifiant unique :	059-215900275-20220310-CP_10_03_22_1-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
059-215900275-20220310-CP_10_03_22_1-DE-1-1_0.xml	text/xml	959
Nom original :		
DELIB CP 10_03_22_1 Convention pour l'instauration de prestations de service informatique entre Valenciennes Métropole et la commune.pdf	application/pdf	29942
Nom métier :		
99_DE-059-215900275-20220310-CP_10_03_22_1-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	29942

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	11 mars 2022 à 14h39min01s	Dépôt initial
En attente de transmission	11 mars 2022 à 14h39min02s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	11 mars 2022 à 14h39min05s	Transmis au MI
Acquittement reçu	11 mars 2022 à 14h44min17s	Reçu par le MI le 2022-03-11